



Tennis de Table de CUSSET
42 Avenue de l'Europe
03300 CUSSET
Tél. 04 70 97 73 96
Site Internet www.ttcusset.com
Courriel : club@ttcusset.com

OBJET : CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SAISON 2013/2014

Madame, Monsieur,

Vous êtes conviés à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 29 août 2014 à partir de 19h00 dans le hall d'accueil de la maison des sports du complexe sportif des Darçins, 42 Avenue de l'Europe à CUSSET.

Il sera présenté l'ordre du jour suivant :

- Bilans financier, moral et sportif
- Prochains évènements (Fête du sport, loto, compétitions sportives à organiser, ...)
- Questions diverses : barème des cotisations pour la saison à venir, nouveau système pour gérer les maillots du club (option achat ou caution, ...)

Nous espérons et comptons sur votre présence afin de témoigner concrètement votre attachement au club et à son avenir, lequel est-il besoin de le rappeler ne fonctionne que par le bénévolat de tous ses dirigeants ainsi que le soutien actif et la participation effective de ses adhérents jeunes et moins jeunes. Cette assemblée sera clôturée par un « pot de l'amitié ».

LE SECRETARIAT DU TTC

RAPPEL DE QUELQUES DISPOSITIONS PRATIQUES IMPORTANTES

Afin de pouvoir s'inscrire dans les diverses compétitions (Championnats par équipes, Critériums fédéraux ou épreuves individuelles la saison prochaine, il est impératif que chaque joueur désirant renouveler sa licence fournisse son certificat médical et la fiche d'inscription le jour de l'Assemblée Générale, et au plus tard les tout premiers jours de septembre.

Tout joueur ne renouvelant pas sa cotisation pour la saison prochaine et possédant un maillot du club est prié de le rapporter à l'A.G. afin que lui soit rendu son chèque de caution.

Toute personne majeure licenciée au club depuis au moins six mois et souhaitant devenir membre actif du bureau est la bienvenue. En cas de candidature, le formulaire « ACTE DE CANDIDATURE / FICHE DE PRESENTATION DU CANDIDAT » joint est à remettre au Secrétariat au plus tard le jour de l'Assemblée Générale.

En cas d'absence à l'A.G., il vous est possible d'être représenté par un autre membre et de bien vouloir remplir le document « BON POUR POUVOIR » à remettre à votre mandataire. Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer au vote lors de cette assemblée générale.

ACTE DE CANDIDATURE
FICHE DE PRESENTATION DU CANDIDAT

Je soussigné (e)

Né le à Code Postal

Titulaire de la licence n° Au club de

Adresse complète :

.....

.....

Tél fixe : E-mail

Tél portable :

Déclare faire acte de candidature au Bureau Directeur du Tennis de Table de Cusset lors de l'Assemblée Générale du 29 août 2014 qui se déroulera au siège du club à CUSSET.

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir été condamné à une peine ayant fait obstacle à mon inscription sur les listes électorales, ni avoir été sanctionné d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

A le

(Lu et approuvé avec signature)

Afin de pouvoir se présenter, cet imprimé est à retourner et à remettre au plus tard au secrétariat avant l'ouverture de l'Assemblée Générale

Pour postuler, le (ou la) candidat(e) doit être licencié(e) au club depuis au moins six mois.

BON POUR POUVOIR

Conformément aux statuts de l'association,

Je Soussigné(e)..... donne pouvoir à
M..... afin de me représenter et voter à
l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 29 août 2014.

A..... le.....

(Bon pour pouvoir et signature)

Acte à remettre par le mandataire au plus tard le 29 août 2013 AVANT le commencement de l'assemblée générale.

✂-----

QUELQUES RECOMMANDATIONS IMPORTANTES **AFIN D'ASSURER UNE BONNE RENTREE 2014/2015**

- Pour tout joueur qui désire participer à des compétitions individuelles ou par équipes, il est impératif de donner au secrétariat du club le certificat médical « de non contre-indication à la pratique du **Tennis de Table** » concernant la nouvelle saison, et ce au plus tard les premiers jours de septembre afin de pouvoir être régulièrement inscrit,
- Il est observé que les dames de plus de 50 ans et les messieurs de plus de 40 ans doivent se procurer auprès du secrétariat du club (Daniel ou Karine) un exemplaire du certificat médical spécial à remettre à leur médecin,
- Il est rappelé que tout joueur qui s'inscrit en compétitions par équipes (seniors ou jeunes) ainsi qu'en compétitions individuelles (Critériums fédéraux) s'engage :
 - 1) à participer à celles-ci, et cela par simple respect de son club et de ses éventuels équipiers ; il est signalé à ce sujet qu'une amende sera réclamée pour toute défection non justifiée.
 - 2) à porter le maillot fourni par le club (obligatoire pour les compétitions) disponible avec caution de 20,00 € (encaissée) ou à l'achat au prix de 45,00 €
 - 3) à assumer l'ensemble de ses déplacements sur toute la saison 2014/2015